LES 25 ET 26 MARS À SKIKDA

Journées d'information sur la nouvelle fonction de médiateur de justice

Le palais de justice abritera, les 25 et 26 mars, deux journées d'information sur la nouvelle fonction de médiateur de justice, comme défini dans le nouveau code des procédures civile et administrative.

Le programme, présidé par le président de la cour et le procureur général, comporte 4 conférences-débats animées par des magistrats des différentes juridictions compétentes relevant territorialement de la wilaya de Skikda.

«Les règles de la médiation à la lumière du code des procédure civile et administrative» et «Des modes alternatifs de règlement des conflits», par Badis Fayza, juge près le tribunal de Tamalous, «Explication du décret exécutif 09/100 fixant les méthodes de désignation des médiateurs de justice, établissement des actes notariés et manière de couvrir les charges des médiateurs de justice», par Mokadem Mabrouk, président de la cour de Skikda et «Les principes de base de l'organisation judiciaire», Ben Salah Mabrouk, procureur près le tribunal de Collo. L'objectif principal est de faire connaître la nouvelle fonction de médiateur de justice, issue de la loi n°08-09 portant code des procédures civile et administrative (la loi 05 du 25/02/2008) qui entrera en vigueur en avril.

Elle est notamment définie dans le livre 05 (des modes alternatifs de règlement des litiges). La médiation peut être confiée à une association ou à une personne physique (chapitre II : de la médiation, article 997). Dans le deuxième cas, «la personne physique chargée de la médiation doit être désignée parmi les personnes connues pour leur probité et leur droiture, et doit satisfaire aux conditions suivantes : ne pas avoir fait l'objet d'une infraction infamante et ne pas avoir été déchue de ses droits civiques ; jouir de la qualification requise pour l'examen du litige qui lui est soumis et être impartial et indépendant dans l'exercice de la médiation» (art 998, chapitre II: de la médiation).

Aussi, «en toute matière, le juge doit proposer aux parties la médiation à l'exception des affaires familiales et prud'homales et des affaires susceptibles de porter atteinte à l'ordre public.

Si les parties acceptent cette proposition, le juge désignera un médiateur pour entendre leur point de vue et essayez de les rapprocher en vue de leur permettre de trouver une solution au litige» (art 994, chapitre II : de la médiation). Au niveau de la wilaya de Skikda, 34 médiateurs de justice ont été désignés.

La liste comprend des anciens élus communaux, de wilaya et parlementaires, des cadres, des médecins. Une belle équipe ! Assermentés la semaine passée, ces renforts ont reçu leur agrément.

Leur sélection a été effectuée suite à une enquête approfondie diligentée il y a de cela une année par les services compétents du parquet.

«La liste est encore ouverte, pourvu que les candidats retenus remplissent les conditions requises», nous dira le procureur général adjoint, lors d'une audience qu'il nous a accordée.

Zaid Zoheir

CAMPAGNE ÉLECTORALE

La population pas accrochée à Boumerdès

Le meeting de Louisa Hanoune animé dans la lointaine ville de Dellys, la venue d'un ministre qui a inauguré, pour la seconde fois, une foire réservée aux femmes rurales, le passage d'Ouyahia et de Belkhadem n'ont pas encore tiré la population de la léthargie.

Une fois ces responsables partis, rien n'indique en effet que le pays et cette région éloignée seulement de 50 km de la capitale s'apprêtent à vivre dans moins de 20 jours un événement politique majeur.

Il y a bien quelques posters accrochés sur des panneaux, singulièrement ceux du président-candidat, mais dans des endroits isolés, les gosses s'occupent vite à les déchirer. Les représentants locaux des candidats et les souteneurs annexés, au quatrième jour de la campagne électorale, continuent à se réunir. Bref à tourner en rond. Aucune activité locale n'est présentement signalée. Les confrères n'ont pratiquement rien à se mettre sous la dent.

Il y a cependant bien une activité intense et lucrative en sourdine. L'ouverture d'une braderie. Celle de la vente des accréditations. Même ce créneau subit l'inflation.

En 2004, un fonctionnaire, pour arrondir la fin du mois des élections, et se payer quelques kilos de viande et de poulet, pouvait recevoir 15 000 DA sur une accréditation de 30 000 DA. Les 15 000 DA restants iront au parti politique «commerçant». Cette année, l'acheteur doit casquer 20 000 DA. Il y a même des personnes qui se sont érigées en grossistes et qui achètent tout le quota de la wilaya (32 communes) chez les représentants des partis politiques qui n'existent que dans les esprits de nos gouvernants. Ces grossistes écoulent par la suite au détail ces documents contre des bénéfices substantiels.

Un rapide calcul mental nous renseigne sur les sommes colossales mises en circulation dans le pays.

Il y a lieu de multiplier 1 541 communes par une quarantaine de partis politiques qui empochent 30 000 DA par accréditation. Si nos calculs sont bons, cela coûtera au minimum 20 milliards de centimes que payera le Trésor public pour un contrôle des élections fictif.

Abachi L.

AÏN-DEFLA

Un enfant de 7 ans décède dans un accident de la route à Khemis-Miliana

Le jeune Rebouh Lahcen, âgé de 7 ans, s'apprêtait à rejoindre le domicile familial situé dans l'ancien domaine Djitli sur la route qui passe au sud de la ville, et qui conduit vers Djelida la commune voisine, lorsqu'il sera fauché, samedi vers 13 h, par une voiture de marque KIA qui l'a heurté de plein fouet. L'enfant décèdera sur place.

Arrivée sur les lieux, la police a alors interpellé le conducteur qui a été placé en garde à vue pour les besoins de l'enquête. Selon des témoins, le véhicule roulait à une vitesse excessive. On se désole de l'absence de ralentisseurs sur cette route qui est devenue un axe secondaire, parallèle à la RN4.

La circulation est devenue très difficile à cause du trafic intense. Quelque 40 000 véhicules, dont 40% de poids lourds, circulent dans les deux sens mais ce trafic sera allégé dès l'ouverture à la circulation prochaine du tronçon de l'autoroute Est-Ouest qui passe plus au sud.

La densité du trafic sur cette partie de la RN 4 s'est aggravée par les travaux de réalisation de deux trémies. Cependant, ce n'est ni le trafic routier, ni sa densité excessive, ni même les embouteillages qui sont à l'origine de ces accidents souvent mortels, mais bien le non-respect du code de la route.

A titre d'exemple, la fin de la semaine écoulée s'est soldée par 5 accidents qui ont fait 2 morts et 7 blessés en divers lieux de la wilaya. sA croire que les mesures de retrait de permis de conduire s'avèrent inefficaces...

Karim O.

SIDI-BEL-ABBÈS

Six mois de prison avec sursis requis contre un neurologue

Six mois de prison avec sursis et 20 000 DA d'amende, telles ont été les peines requises dimanche dernier par le ministère public du tribunal de Sidi-Bel-Abbès à l'encontre d'un médecin spécialiste en neurologie installé dans le chef-lieu de wilaya avec comme chef d'accusation : établissement d'un faux congé de maladie. Une autre personne accusée dans cette même affaire s'est vu requérir à son encontre un an de prison ferme et 20 000 DA d'amende.

Pour rappel, un fonctionnaire au niveau du tribunal de Sidi-bel-Abbès avait déposé en février dernier un congé de maladie de 30 jours délivré par ce médecin pour crises d'épilepsie.

Le procureur de la République a ordonné successivement deux expertises qui ont accordé zéro jour de congé à l'employée, d'où l'interpellation du médecin.

Lors de son audition devant le procureur de la République, le praticien a reçu un SMS envoyé par le deuxième mis en cause qui a, à son tour, été arrêté. Les deux ont été placés en garde à vue.

L'affaire, renvoyée une première fois le 14 mars, a été jugée le 22 mars et le verdict est attendu dans la journée de dimanche prochain.

A. M.

TIZI-OUZOU

Une fuite d'eau qui dure depuis 2006 à Tadmaït

Des citoyens de Tadmaït, dans la wilaya de Tizi-Ouzou, habitant la cité des 80 logements Cnep, ont saisi l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de l'eau pour nous signaler une fuite d'eau sur le réseau d'AEP alimentant des habitations de leur quartier.

Rien d'anormal, jusque-là, sauf que ladite fuite dure depuis 2006, se plaignent des résidants de cette cité, qui signalent que les services publics concernés, alertés à plusieurs reprises, n'ont intervenu qu'à deux reprises durant toute cette période, une fois en 2006 et une deuxième fois dans le courant de la deuxième semaine du mois de mars courant. Des réparations visiblement aléatoires et sans l'efficacité voulue puisque l'eau continue à couler à vau-l'eau.

De fait, la perte de ce précieux liquide doit se chiffrer en milliers de mètres cubes. La proximité des eaux usées qui proviennent des locaux à usage commercial, non encore exploités, n'est pas faite pour rassurer les citoyens qui redoutent un risque de contamination.

S. A. M.